

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DIEUE SUR MEUSE

**SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023**

Afférents au Conseil 15  
En exercice 15  
Qui ont pris part à la  
délibération 13  
Date de convocation 14/12/2023  
Date d'affichage 26/12/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

055-215501545-20231221-2023-12BIS-D02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/01/2024

L'an deux mil vingt trois, le vingt et un décembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEPRINCE Romuald, Maire.

Etaient présents : Romuald LEPRINCE, Agnès ROUX, Rachel FAVEAUX, Sophie KOLLROS, Frédérique SERRÉ, Jean-Noël LEPAGE, Esperanza LULLO, Yvon PERIDON, Christophe PUZIN, Pascal LEPAGE

Absents non excusés : Richard CURTO PEREZ, Agnès CRESPEL

Absents excusés : Raoul PURSON donnant pouvoir à Frédérique SERRÉ, Julien FABER donnant pouvoir à Romuald LEPRINCE, Magali PLATAT donnant pouvoir à Christophe PUZIN,

Frédérique SERRÉ est nommée secrétaire de séance.

**TARIF DROIT DE PLACE**

2023-12-D02

Le maire informe le conseil municipal que le tarif du droit de place est inchangé depuis avril 2006. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, de fixer le tarif du droit de place à 0.28 €/m<sup>2</sup>, avec un minimum de perception de 5.60 € pour une surface inférieure à 20 m<sup>2</sup>.

Ont signé au registre les membres présents.

Copie conforme.

Le Maire,  
Romuald LEPRINCE.